COMPTE RENDU SEANCE DU 19 juin 2020 Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

<u>Présents</u>: Mme NÉE Sylviane, M BERSAC Claude, Mme Martine MARTHE-ROSE, M Thierry BOUSSARIE, M MOIRAND Bernard, Mme MILLOT Adeline, M MAZIERE Patrick, Mme BALLOU Myriam, Mme BALLOU Raymonde, Mme BERSAC Monique, M HEURTEAUX Jany, Secrétaire de séance: Mme BERSAC Monique

- Une minute de silence de l'assemblée en hommage aux deux décès survenus récemment : de M VALLADE et M BORLOZ.

Mme Le Maire nous informe de la demande d'un de nos conseillers de pouvoir enregistrer la séance, compte tenu de sa difficulté à écrire, et donne son accord.

Mme le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour 2 délibérations

- désignation de délégués pour la commission des impôts directes
- Rajouter 3 conseillers à la commission d'appel d'offre sur demande de la Préfecture.

Rappel de l'ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- Vote du budget primitif
- Délibération pour les montants de factures d'investissement inférieur ou égal à 500.00€
- Délibération pour la récupération de la TVA des travaux effectués de l'agent technique
- Création de la commission « adressage »
- Délibération pour la création du conseil municipal des enfants et des jeunes
- Mise en place de la rentrée scolaire en septembre 2020 (remise en état du sol)
- Organisation administrative (envoi du courrier, mail...)
- Questions diverses

Délibération n°386

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le conseil municipal après en avoir délibérer décide de ne pas augmenter les taux imposition des taxes directes locales pour 2020.

Les taux sont les suivants :

au Cadre II (Décisions du Conseil Municipal - N°3 « Taux votés »)

- TAXE FONCIERE(BATI)

10.65 %

- TAXE FONCIERE (NON BATI) 82.35 %

Pour 10 contre 0 abstention 1

Délibération n° 387

VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE

Mme Le Maire, précise que la commission des finances s'est déroulée le 10 juin dernier, l'ensemble de ses membres étaient présents. Elle demande au rapporteur de la commission de bien vouloir présenter le budget et laisse la parole à Mme Monique BERSAC.

Mme Monique BERSAC après avoir expliqué le fonctionnement d'un budget, énonce le détail du budget de la commune et du budget annexe en second.

Les deux budgets étant votés par chapitre.

Pour le Budget de la commune

TOTAL DU FONCTIONNEMENT:

TOTAL DE L'INVESTISSEMENT:

Dépenses: 272 824.00 €

Dépenses :

140 252.00 €

Recettes : 272 824.00 €

Recettes:

140 252.00 €

Section de fonctionnement par 11 voix pour et 0 abstention Section d'investissement par 11 voix pour et 0 abstention

Délibération n° 388

Pour le Budget annexe d'assainissement de la commune

TOTAL DU FONCTIONNEMENT:

TOTAL D'INVESTISSEMENT:

Dépenses : 17 635.00 €

Dépenses:

30 145.46 €

Recettes: 17 635.00 €

Recettes:

30 145.46 €

Section de fonctionnement par 11 voix pour et 0 abstention Section d'investissement par 11 voix pour et 0 abstention

Délibération n°389

DELIBERATION DE PRINCIPE POUR DES TRAVAUX EN REGIE FAITS PAR L'AGENT **TECHNIQUE POUR L'ANNEE 2021**

Mme le maire souhaite mettre en place le système des « travaux en régie » :

travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité peuvent justifier l'éligibilité au F.C.T.V.A. Les chantiers réalisés durant l'année 2020-2021 par les services techniques de la commune de La Chapelle Faucher seront chiffré au tarif horaire de l'agent technique de notre collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a retenu le tarif horaire en vigueur.

La maire précise qu'à la fin de l'exercice 2021 un transfert sera opéré en section d'investissement.

Pour 11 contre 0 abstention 0

.

CREATION DE LA COMMISSION ADRESSAGE

Mme le Maire appel à candidature afin de travailler sur le projet de l'adressage de la commune. Mmes Monique BERSAC, Myriam BALLOU, Adeline MILLOT, Martine MARTHE-ROSE, et M. Jany HEURTEAUX se proposent.

Délibérations n° 390 et n° 391

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTES

Mme le Maire, informe qu'il convient de rajouter des noms pour la commission d'appel d'offre et la commission et la commission des impôts directes demandé par la préfecture.

Pour la commission d'appel d'offre Commune de moins de 3500 habitants, en plus du maire ou son représentant 3 membres titulaires et 3 suppléants : Maire : Sylviane Née représentant : Claude Bersac

Titulaires

Suppléants

Monique Bersac Bernard Moirand Thierry Boussarie Myriam Ballou

Martine Marthe Rose

Raymonde Ballou

Pour la commission des impôts directes : commune est inférieure à 2000 habitants

Le maire : Sylviane Née, Adjoint : Claude Bersac

Titulaires

Monique Bersac Robert Solignac
Bernard Moirand Nicole Bersac
Martine Marthe Rose Jean Paul Roscel
Adeline Millot Raymonde Ballou
Myriam Ballou Patrick Mazière
Thierry Boussarie Jany Herteaux

Pour 11 contre 0 abstention 0

Délibération n°392

CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

L'objectif éducatif est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté, adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat, les élections l'intérêt général face aux intérêts particuliers...) mais aussi par une gestion des projets par les enfants euxmêmes.

.

Le conseil municipal enfant-jeunes est un comité consultatif de la commune de La Chapelle Faucher, présidé par le maire ou un adjoint délégué, comme prévu à l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, ayant faculté de propositions, de suggestions, de vœux d'information et de communication sur différents aspects de la vie de la commune.

Projet en partenariat avec l'école.

La création du conseil municipal enfants jeunes de La Chapelle Faucher pourra intervenir en lien étroit avec l'école maternelle et primaire de La Chapelle Faucher et l'école élément aire de Saint Pierre de Cole (même RPI).

Le conseil municipal enfant jeune réunira 5 enfants conseilles élus.

Elus pour deux ans renouvelables par un collège électoral composé de l'ensemble des enfants et jeunes domiciliés à La Chapelle Faucher.

Pour être candidat l'enfant doit être domicilié à La Chapelle Faucher, faire une demande de déclaration de candidature (avec autorisation parentale pour les mineurs).

Un règlement sera constitué afin d'en expliquer le cadre

Les thèmes principaux des commissions seront autour de :

- -L'école, le sport et les loisirs
- La solidarité
- L'environnement

Les assemblées du conseil municipal enfants jeunes donneront lieu à un compte rendu présenté au Conseil Municipal.

.

Un calendrier de mise en œuvre sera présenté au conseil municipal dès la rentrée scolaire 2020-2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de créer le conseil municipal enfants jeunes de La Chapelle Faucher

Délibération n°393

<u>DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LES ACHATS INFERIEUR A 500€ EN INVESTISSEMENT</u>

Mme le Maire demande un accord de principe au conseil municipal

3

Pour décider qu'un bien meuble de faible valeur (inférieur à 500 euros ttc) puisse être imputé en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette délibération de principe et décide qu'un bien meuble de faible valeur (inférieur à 500 euros ttc) soit imputé en section d'investissement.

Pour 11 contre 0 abstention 0

INFORMATIONS

- Suite au protocole sanitaire du coronavirus, il convient de désinfecter et nettoyer le sol tous les jours, une solution doit être envisagée pour le parquet de l'école. La commission bâtiment se propose d'aller voir l'école, et de se réunir ensuite afin de proposer une solution.
- la salle du conseil sera le bureau du Maire, des adjoints et des conseillers, et servira également lors de réunions.
- des bannettes vont être mis en place pour tous les membres du conseil municipal afin d'y mettre les courriers et informations qui leur sont destinés.
- un classeur départ courrier sera mis en place, et tout achat devra être fait avec un bon de commande.
- Mme Adeline MILLOT, est nommée Présidente du Syndicat à Vocation Scolaire (SVS) et M Philippe BANCHIERI représentant de Saint Pierre de Côle est nommé Vice-Président.
- L'agent de l'agence postale sera absent pour la semaine 26, il sera remplacé.
- L'agent de la cantine et du ménage de l'école a fait part de son non renouvellement de contrat au 31 août 2020. Son remplacement est donc en cours.
- Une réunion a eu lieu en présence de madame le Maire, son adjoint et le directeur des services techniques de la CCDB le 17 juin, concernant les travaux et les aides techniques que peuvent apporter ces services. Par ailleurs, il a été évoquer la situation de l'agent technique qui travaille une semaine sur 2 et tous les vendredi matin à La Chapelle Faucher (matinée récupérée par la CCDB).

Il a été demandé à la CCDB une réorganisation de son temps de travail afin de ne plus avoir de récupération. Plein Accord des deux parties.

Questions diverses

Une conseillère fait part de certaines demandes d'administrés. Le conseil décide que toute demande d'un administré, doit faire l'objet d'un courrier adressé à la Mairie.

Le Conseil Municipal souhaite revoir les heures d'ouverture de la Mairie cela sera discutée lors d'un prochain conseil municipal.

Fin de séance à 20h10

